

**Enquête publique relative à la réalisation d'un parc photovoltaïque flottant,  
sur le plan d'eau des Chapeliers, porté par la société « SARL BORALEX  
PEYROLLES EN PROVENCE », d'une puissance crête égale ou supérieure à 250  
kilowatts, comprenant des panneaux photovoltaïques installés sur un  
système de flotteurs et des annexes, sur la commune de Peyrolles-en-  
Provence**

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur**

Table des matières

<b>A/. RAPPORT</b> .....	2
1/. Généralités.....	2
Objet de l'enquête.....	2
Nature et caractéristiques du projet.....	2
Composition du dossier.....	2
2/. Organisation et déroulement de l'enquête .....	3
Désignation du Commissaire Enquêteur.....	3
Modalités de l'enquête .....	3
Information effective du public.....	3
Climat de l'enquête .....	3
Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registres.....	3
Notification du procès-verbal de synthèse des observations et mémoire en réponse .....	4
3/. Synthèse des observations, réponses apportées et analyse .....	4
<b>B/. CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR</b> .....	8

## A/. RAPPORT

### 1/. Généralités

#### Objet de l'enquête

La présente enquête porte sur la réalisation d'un parc photovoltaïque flottant, sur le plan d'eau des Chapeliers, porté par la société « SARL BORALEX PEYROLLES EN PROVENCE », d'une puissance crête égale ou supérieure à 250 kilowatts, comprenant des panneaux photovoltaïques installés sur un système de flotteurs et des annexes, sur la commune de Peyrolles-en-Provence.

#### Nature et caractéristiques du projet

Le projet prévoit le réaménagement du site en zone naturelle avec une partie sanctuarisée et une partie accessible au public, le développement du caractère pédagogique et touristique de la zone accessible au public, l'intégration d'un projet de parc solaire flottant.

#### Composition du dossier

Le dossier d'enquête est composé :

- De la note de présentation prise en application de l'article R.123-8 du Code de l'Environnement
- De la demande de permis de construire (y compris ses annexes : étude d'impact, évaluation des incidences Natura 2000, étude paysagère, certificat d'innocuité, arrêté de modification n°1 du plan local d'urbanisme, certificat de sismicité)
- De l'avis de l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense
- De l'avis de la Direction Générale de l'Aviation Civile
- De l'avis de Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône
- De l'avis sous réserve de la RTE
- De l'absence d'observation de l'autorité environnementale émise dans le délai imparti de deux mois ;
- De l'avis de l'Architecte des Bâtiments et France

## 2/. Organisation et déroulement de l'enquête

### Désignation du Commissaire Enquêteur

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille par décision n°E18000138/13 en date du 27 novembre 2018 a désigné Monsieur Vincent CASTIGLI en qualité de commissaire enquêteur.

Par arrêté du 06 décembre 2018, le Préfet de région, Préfet des Bouches du Rhône, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la réalisation d'un parc photovoltaïque flottant, sur le plan d'eau des Chapeliers, porté par la société « SARL BORALEX PEYROLLES EN PROVENCE », d'une puissance crête égale ou supérieure à 250 kilowatts, comprenant des panneaux photovoltaïques installés sur un système de flotteurs et des annexes, sur la commune de Peyrolles-en-Provence.

### Modalités de l'enquête

En date du 14 janvier 2019, le commissaire enquêteur a été reçu par le responsable de projet M. BABILOTTE Romain, pour une présentation générale du projet soumis à enquête publique.

Ensuite, le commissaire enquêteur est aller visiter le site.

### Information effective du public

Le Commissaire Enquêteur a été présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites et orales du public aux lieux, dates et heures suivants :

- A la Maire de Peyrolles en Provence :
  - Le mardi 15 janvier 2019 de 9h00 à 12h00
  - Le mercredi 23 janvier 2019 de 9h00 à 12h00
  - Le mardi 29 janvier 2019 de 14h00 à 17h00
  - Le jeudi 07 février 2019 de 9h00 à 12h00
  - Le vendredi 15 février 2019 de 14h00 à 17h00.

L'avis d'enquête publique a été publié dans le journal « La Marseillaise » dans l'édition du Vendredi 28 décembre 2018 et celle du vendredi 18 janvier 2019, ainsi que dans le journal « La Provence » dans l'édition du vendredi 28 décembre 2018 et celle du vendredi 18 janvier 2019.

### Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions, le public a pu rencontrer le commissaire enquêteur sans difficulté.

### Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registres

L'enquête a été clôturée le vendredi 15 février 2019 à 17h00.

Le commissaire enquêteur a clôturé le registre d'enquête à 17h01.

Notification du procès-verbal de synthèse des observations et mémoire en réponse  
Le procès-verbal de synthèse des observations du public a été transmis par le commissaire enquêteur au Responsable de projet (SARL BORALEX) le 21 février 2019 à 10h58, par mail.

Les réponses au procès-verbal de synthèse ont été reçues le jeudi 28 février 2019 à 15h22, par mail.

### 3/. Synthèse des observations, réponses apportées, et analyse

#### **Observations n° 1 et 1 suite :**

##### ➤ **Synthèse de l'observation, courrier ou courriel :**

M. PAUTROT Gérard précise que ce projet est très positif pour la Commune. Il s'agit d'un projet très innovant, appelé à se développer à l'avenir, qui présente un plus du point de vue financier pour la Commune.

M. PAUTROT précise que ce projet est bénéfique en termes d'image pour la Commune.

Il émet un avis très favorable au projet.

##### ➤ **Principaux thèmes dégagés**

- Technologie innovante
- Aspects positifs pour la Commune :
  - Financiers ;
  - En termes d'image.

##### ➤ **Analyse du Commissaire Enquêteur :**

Cette observation n'appelle pas d'observation particulière de la part du commissaire enquêteur.

### **Observation n° 2 :**

➤ **Synthèse de l'observation, courrier ou courriel :**

M. FREGEAC Olivier, maire de la Commune, précise que la municipalité a délibéré favorablement à la majorité pour la réalisation de ce projet.

Il précise que le concept est innovant, que la puissance réinjectée dans le réseau est supérieure à celle consommée par les habitants de la Commune, s'inscrivant de fait dans la démarche de transition énergétique.

Il précise que l'équipement permettra de créer des recettes pour la Commune, capables de compenser une partie des baisses de dotations de l'Etat.

➤ **Principaux thèmes dégagés**

- Technologie innovante
- Aspects positifs pour la Commune :
  - Financiers
- Transition énergétique

➤ **Analyse du Commissaire Enquêteur :**

Cette observation n'appelle pas d'observation particulière de la part du commissaire enquêteur.

### **Observation n° 3 :**

➤ **Synthèse de l'observation, courrier ou courriel :**

Mme DEL CISTIA Aurélie précise que ce projet est très intéressant et participera à la transition énergétique sur une zone bien choisie.

Trois questions sont posées :

1/. Page 161 de l'étude d'impact, un certificat d'innocuité est donné pour les flotteurs où reposeront les panneaux solaires mais qu'en est-il des câbles dans l'eau, des structures en aluminium ainsi que des panneaux sur une surface de 15,3 hectares ? Si les panneaux venaient à se casser, est ce qu'il n'y a pas un risque de pollution du fait de leurs compositions ?

2/. Page 213 de l'étude d'impact, il est précisé que des mesures de surveillance de l'installation et des recherches devraient être engagées si accidentellement ou chroniquement des produits potentiellement polluants étaient relevés. Est-ce que cela signifie que des risques existants ne sont pas encore bien identifiés, sur les panneaux solaires par exemple ?

3/. Page 177, il est indiqué que dans les tendances évolutives du fait du projet, la zone sera une zone sanctuaire notamment pour les oiseaux ? Et si les oiseaux venaient à se poser de manière massive sur

les panneaux solaires, cela risque d'être un problème en ce qui concerne le nettoyage ? De la même manière, est-ce que le fait de poser une telle surface de panneaux sur un plan d'eau n'est pas un problème pour les poissons par exemple ?

➤ **Principaux thèmes dégagés**

- Aspects positifs pour la Commune
- Transition énergétique
- Identification des risques, risque de pollution, interaction avec les oiseaux et impact sur les poissons.

➤ **Réponse du Responsable de Projet à la question n°1 :**

En page 161 de l'étude d'impact, il est précisé que la structure maintenant les modules en place sera réalisée en aluminium, métal hautement résistant à la corrosion dans l'eau et ne présentant de ce fait pas de risque de pollution des eaux superficielles. Les câbles électriques et ceux utilisés pour les ancrages seront étanches et inertes au contact de l'eau.

Par ailleurs, le risque de casse des panneaux solaires en exploitation est extrêmement faible, le verre protecteur étant résistant aux intempéries. Les panneaux solaires ne contiennent en outre aucun liquide et aucun gaz susceptible d'être émis dans l'environnement.

La partie support est la seule à être en contact avec les éléments et représente 92% de la composition du panneau solaire. Elle est composée de matériaux inertes tels que le verre d'aluminium et le plastique. La proportion de matériaux réactifs (permettant de capter le rayonnement du soleil) encapsulés dans le verre est faible et elle aussi majoritairement composée de matériaux inertes : silicium et contacteurs en cuivre et argent.

Il est également à noter que le système de suivi d'exploitation permet d'identifier les pannes et ainsi remplacer tout panneau défectueux.

➤ **Analyse du Commissaire Enquêteur :**

La réponse apportée par le responsable de projet est cohérente et complète.

➤ **Réponse du Responsable de Projet à la question n°2 :**

L'objectif de l'étude d'impact est d'identifier et évaluer l'importance des impacts appréhendés du projet sur le milieu physique, biologique et humain, ainsi que sur le paysage. Suivant ce canevas, l'étude d'impact s'est donc ici attachée à décrire les facteurs susceptibles d'être affectés par le projet, tels que la population, la santé humaine, la biodiversité, les terres, le sol, l'eau, l'air, le climat, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris les aspects architecturaux et archéologiques, et le paysage.

L'étude d'impact du projet de parc solaire photovoltaïque flottant a identifié l'ensemble des risques potentiels du parc solaire flottant sur tous les milieux cités ci-avant, dont les eaux souterraines et superficielles pendant le chantier et l'exploitation aux pages 158 à 161. Les mesures présentées en page 213 répondent à l'ensemble de ces risques, permettant de les maintenir à un niveau acceptable.

➤ **Analyse du Commissaire Enquêteur :**

La réponse apportée par le responsable de projet apparait comme cohérente.

➤ **Réponse du Responsable de Projet à la question n°3 :**

La surface du parc solaire a été réduite dans sa partie ouest pour s'éloigner le plus possible de la zone sanctuaire écologique accueillant les enjeux les plus remarquables du site (page 72 du volet naturel de l'étude d'impact). L'étude naturaliste montre que les zones intéressantes pour les oiseaux se trouvent à l'Ouest et au Sud de l'étang ce qui limite un stationnement important au niveau du parc solaire situé au Nord Est de l'étang.

Il est prévu une maintenance courante des panneaux présentée en page 19 de l'étude d'impact comprenant le nettoyage des panneaux. En effet, « si de manière générale le nettoyage des panneaux s'effectue « naturellement » grâce à l'action des précipitations, il pourra être complété en cas de besoin ponctuel par une intervention consistant en un lavage n'utilisant aucun produit nocif pour l'environnement et agréé comme tel (eau déminéralisée). »

La diversité observée de poissons dans l'étang est très pauvre, voire composée d'une espèce considérée invasive (page 58 du volet naturaliste et page 107 de l'étude d'impact). Aucune espèce patrimoniale n'a été observée. Ainsi, le volet naturaliste conclut à un impact non significatif du parc solaire sur les poissons en page 83 du volet naturel de l'étude d'impact.

➤ **Analyse du Commissaire Enquêteur :**

La réponse apportée par le responsable de projet apparait comme cohérente et complète.

## B/. CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

### Sur la forme

Nous concluons que l'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions, le public a été régulièrement informé du déroulement de l'enquête.

Le public a disposé du temps nécessaire pour formuler ses observations.

### Sur le fond

Nous concluons que le projet tel que soumis à la présente enquête publique est dans sa globalité très cohérent, et apporte une solution innovante à la production d'électricité.

Bien que les remarques du public aient été peu nombreuses, les réponses apportées sont claires.

En conséquence, le commissaire enquêteur émet un avis favorable.

Fait à Grans, sur 8 pages, le lundi 11 mars 2019, par Vincent CASTIGLI.



### Annexes

Annexe 1 : PV de synthèse des observations

Annexe 2 : Réponses au PV de synthèse des observations